

L'idée innovante

Répondre très rapidement et dans la plus grande efficacité aux sollicitations des élus départementaux en matière de sécurité des œuvres mobilières des églises dans le cadre d'un partenariat Conseil Général de la Creuse / Gendarmerie nationale.

L'objectif recherché

Etablir une synergie entre tous les acteurs du développement local (Conseil Général de la Creuse, Gendarmerie nationale, élus, associations, Clergé affectataire...).

La réappropriation de la démarche par l'ensemble de la population est un élément identitaire fondamental des pratiques patrimoniales et de leur lisibilité dans et hors département.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

L'étude concerne les 260 communes du département sur une durée prévue de 3 ans (2005-2006-2007). Pour ce faire, un partenariat entre le Conseil Général de la Creuse et la Gendarmerie a été établi, appuyé par la Chancellerie épiscopale de Limoges, pour la protection des biens meubles les plus sensibles (orfèvrerie, statuaire, tableaux...) des églises en réalisant un fichier numérique renseigné.

Le contenu de la réalisation

Commune par commune, établir un fichier des objets mobiliers afin de répondre efficacement à la prévention des vols et à la lutte contre le trafic des biens culturels. Cette action prioritaire permet également le récolement des inventaires déjà existants, l'élaboration de fiche d'état sanitaire des objets recensés et leur sécurisation passive. Enfin, un vaste programme de conservation préventive est en cours dans 7 communes du Pays Combraille en Marche concernant 40 objets mobiliers.

Les moyens humains et financiers

Le Conseil Général de la Creuse met à la disposition de cette action un Conservateur du Patrimoine qui assure le suivi et la coordination des actions, son adjoint assurant le relevé technique des œuvres inventoriées. La part financière du Conseil Général de la Creuse s'élève pour ces 3 années à 60 000 €.

La Gendarmerie nationale intervient dans chacune de ses 28 brigades dans le cadre de ses missions de prévention en accompagnement de la Conservation départementale du Patrimoine.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

La synergie créée autour de cette action entre l'Etat et le Département suscite une prise de conscience dans la population dont l'ampleur est surprenante et sans précédent.

Au total, pour 300 églises et chapelles, ce sont 5000 œuvres mobilières qui ont été répertoriées et ont fait l'objet de 12000 photos.

Cette opération permet une grande rapidité d'exécution tant au niveau départemental (relation instantanée Gendarmerie / Conservation du Département) que dans ses relations avec l'échelon national, que ce soit avec le ministère de la Culture (Direction de l'Architecture et du Patrimoine), l'Office central pour la lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC) et Interpol. La traçabilité de l'objet devient un atout fondamental de sa sauvegarde par une identification très opérationnelle.

Une 1^{ère} étape de l'évolution de cette action est soulignée par l'opération de conservation préventive réalisée pour la 1^{ère} fois dans la Creuse et dans le Limousin sur un nombre significatif d'objets mobiliers (40) avec des cofinancement Etat (ministère de la Culture et de la Communication) Conseil Général de la Creuse et fonds européens dans le cadre de Leader Plus.

Contact:

Michel MANVILLE, Conservateur départemental du Patrimoine

tél : 05.44.30.27.33 courriel : mmanville@cg23.fr